

# Séance du CM du 30 août 2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 081-218100618-20220830-202230082-BF

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois d'août, à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CASTANET.

**Date de la convocation** : 22 août 2022.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** :

BONNEFOUS Didier, COMENT Elian, ESCAFFRE Max, HOUDET Martine, MALBREIL Jean-Michel, POUX Cynthia VENZAL Vanessa.

**Absents excusés** : BEZIO Emilie, BONNET Damien, GANDERAX Yvon, LESEC Martine.

**Secrétaire de séance** : Didier BONNEFOUS

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	07	07

## **DECISION MODIFICATIVE**

Afin de régler les factures de l'architecte pour les études préliminaires et du géomètre pour le levé topographique du programme Maison Aides Maternelles, il convient de procéder à une décision modificative sur le budget primitif de la Commune qui se détaille de la façon suivante :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : - 8000.00 €

023 : Virement à la section d'investissement : + 8000.00 €

Section d'Investissement - Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement : + 8000.00 €

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Programme 93 : Maison Aide Maternelle

Article 2031 : Frais d'Etude : + 8000.00 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

Rien ne restant à l'ordre du jour,

la séance est levée. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

ESCAFFRE Max,

